



spécial immobilier

# DO NC - DTSI



# Projet immobilier 'New Orléans' : la Direction impose son rythme!

# Projet immobilier « New Orléans »

✓ information/consultation

Lors des CE d'août 2018 de la DO Normandie Centre et de la DTSI (Direction Technique du Système d'Information), la direction nous a présenté « l'opportunité de lancer le projet de création d'un nouveau site au cœur d'un quartier d'affaires en développement dans le secteur de la gare de Fleury les Aubrais» pour un emménagement en 2021.

#### Le contexte du projet

Le parc immobilier d'Orange sur l'agglomération d'Orléans se compose de 42 000 m² de surfaces immobilières. Parmi elles, 4 sites (Turbat, Fleury les Aubrais (bat A, B et C), Vignat, Grenier à Sel ) représentent 34 000 m² de surfaces brutes.

Plus de 900 salariés Orange travaillent sur l'agglomération orléanaise, dans une grande diversité de métiers.

Les immeubles ont besoin de rénovation mais aussi de travaux pour adapter les environnements de travail à l'évolution des métiers (travail en mode projet, développement du nomadisme...). L'adaptation du parc actuel représente un budget conséquent et ne permettra pas d'offrir une solution correspondant parfaitement aux besoins.

De plus, la proximité des échéances de bail sur les immeubles de Turbat et de Fleury-les-Aubrais en 2021 a conduit la direction à étudier plusieurs scénarios.

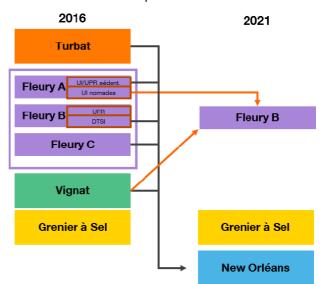
#### Les enjeux et motivations du projet

La direction motive le projet avec les éléments suivants :

- + <u>le regroupement des activités</u> pour favoriser les synergies et partages d'expériences entre les salariés et rendre plus accessibles les outils de travail digitaux
- + le besoin de disposer d'espaces modernes, adaptatifs et flexibles permettant d'accompagner les évolutions de nos métiers, d'offrir des environnements homogènes et rénovés conformes à l'axe « Digital et humain » de nos ambitions Essentiels 2020.

### Le scenario envisagé

Voici le scénario retenu par la direction :



1) Prise à bail d'un nouveau site (proche du secteur de la Gare de Fleury) pour regrouper toutes les activités de Turbat, les activités DTSI/DSI de Fleury (bâtiments B et C) et les activités hors équipes techniques de Fleury-les-Aubrais.

#### Effectifs concernés: 480 personnes dont 35 externes

2) Les activités de techniciens à Vignat/St Vincent seront installées à Fleury-les-Aubrais dans le bâtiment B réaménagé avec les activités UFR maintenues sur ce bâtiment.. Les activités de production de l'UFR ne sont pas relocalisables à un coût acceptable.

#### Effectifs concernés: 80 personnes (UI et UFR).

3) Le site de Grenier à Sel est maintenu en l'état, le site ayant été rénové en 2014-2015. En 2026, année de l'échéance de bail de Grenier à Sel, ses activités pourraient rejoindre le nouveau site.

Effectifs concernés: 110 personnes (SCO et UAT).

## Prochaines étapes :

septembre 2018 : information consultation des CE Fonctions Support (76 salariés) et CE Orange France Siège (6 salariés). octobre 2018 : information consultation du CE DO Normandie Centre sur le projet de prise à bail.

# Analyse de la CFE-CGC Orange

L'intitulé de ce point à l'ordre du jour était « Information-Consultation sur l'opportunité de lancer le projet de création d'un nouveau site sur l'agglomération Orléanaise ». Or il s'avère que la réflexion de la direction était déjà bien avancée et qu'un scénario a d'ores et déjà été validé par la direction. Les élus du CE DO NC, au travers une résolution votée à l'unanimité, ont demandé à être consultés sur l'ensemble des scénarios possibles. Il semble néanmoins que la direction ne l'entende pas de cette oreille.

Quant aux élus CFE-CGC Orange du CE DTSI, ils ont posé un certain nombre de questions tant sur la forme que sur le fond du projet et n'ont pas obtenu de réponses :

- + Les enjeux et motivation présentés par la Direction sont uniquement financiers et économiques : où est l'approche de la qualité de vie au travail ?
- + Quid du respect des normes INRS (taux d'occupation en matière de surface par poste de travail et par salarié) et des recommandations de l'ANACT? La norme AFNOR NF X 35-102 qui recommande une surface de bureau (individuel ou collectif) de 10 m² minimum par salarié sera-t-elle respectée ?
- + Quid du parking voitures, motos et vélos : le nombre de places sera-t-il suffisant ?
- + Quid du nombre de véhicules de pool ?
- + Quid de la restauration d'entreprise totalement déléguée à Orange par les organisations syndicales et qui est toujours un point d'interrogation pour la CFE-CGC ?
- + Quid du recensement exhaustif des salariés concernés par ce projet (IMTW, DO ouest et Do Est) ?

#### Les doutes de la CFE-CGC Orange...

La CFE-CGC Orange ne s'oppose pas à ce que les activités et les salariés du bassin orléanais soient majoritairement regroupés sur un seul nouveau site.

Mais, au-delà du seul programme immobilier se pose le problème de la nouvelle organisation du travail qui va être mise en place :

Vos représentants CFE-CGC Orange Élus au CE de la DO Normandie Centre Eric PICOT 06 74 90 95 68 Cécile LUGO 06 82 36 89 38 Florence LE LEPVRIER 06 89 73 50 07 Martial LAGEON 06 86 13 62 61

Représentant syndical Eddy JEGOU 06 31 14 33 85



- les mots «adaptatifs» et «flexibles» signifient-ils qu'il sera prévu, comme sur d'autres sites d'Orange, seulement 10 bureaux pour 12 salariés ?
- Allons-nous vers des espaces de travail «agiles» c'est-à-dire un principe d'aménagement favorisant le collectif sans place attitrée?
- Va-t-on contraindre les salariés à l'instabilité permanente?

#### ...et ses revendications

- Une étude GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) afin de pérenniser l'emploi des salariés en région et en particulier sur le bassin d'emploi orléanais.
  Orléans ne doit pas devenir une « super banlieue » de Paris!
- 2) Veiller à rassembler les équipes de manière cohérente liée à leurs activités Nous constatons que ce projet englobe un nombre important de salariés issus de différentes unités et entités nationales. Chacune de ses unités ayant bien évidemment ses spécificités en termes d'organisation et d'environnement de travail.
- 3) Avoir communication des études de l'application «voyageur» (outil de calcul de temps de trajets et d'analyse d'impact) et que soient prises en compte (sur volontariat) outre les adresses fiscales des salariés, les adresses des lieux de vie (crèches, écoles...)
- 4) **Un accord local de télétravail** respecté et adapté aux réalités du terrain
- 5) Associer les médecins du travail à toutes les étapes de conception et de réalisation du projet.

Élus au CE de la DTSI

Sophie FEJOZ – 06 73 89 87 31 Isabelle LEPRETRE – 06 08 49 88 84 Thierry BLACHERE – 06 47 99 07 87 Laurent BEDROSSIAN – 06 85 40 18 29 Didier COQUILLE – 06 83 98 22 84 Christophe LOUIS – 06 71 27 12 58 Bruno MOREAU – 06 71 01 12 60 Jean-Mary SAROTTE – 06 86 79 37 65

Représentant syndical

François-Xavier BOUTIN – 06 72 75 22 32

Cadre ou pas, vous pouvez compter sur nous